

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

Paris, le 23 Mai 1957

NOTE TECHNIQUE
à MM. les CONCESSIONNAIRES
N° 670

DS. 19

AMORTISSEURS ARRIÈRE



Sur les voitures qui sortent actuellement d'usine, les amortisseurs arrière sont modifiés. Ils diffèrent des précédents par les clapets qui les constituent. Le nouvel amortisseur est vendu par notre Service des Pièces Détachées, sous le numéro DS.436-06.c.

Les blocs pneumatiques de suspension arrière qui sont livrés avec les amortisseurs montés changent par conséquent de numéro. Ils portent le numéro DS.433-02.b.

MONTAGE -

Il est indispensable que les amortisseurs arrière gauche et droit soient identiques.

En conséquence, le remplacement d'un amortisseur ancien modèle par un amortisseur nouveau modèle doit être effectué simultanément sur les blocs pneumatiques gauche et droit.

De même, lors du remplacement d'un bloc pneumatique arrière, ancien modèle par un bloc pneumatique nouveau modèle DS.433-02.b sur un côté de la voiture, il faut monter sur l'autre côté, le nouvel amortisseur DS.436.06.c

REPARATION -

Les amortisseurs ancien modèle actuellement en votre possession ou montés sur les anciennes voitures peuvent être transformés.

Il suffit de commander à notre Service des Pièces Détachées, l'ensemble des clapets constituant un amortisseur sous le numéro DS.436-07., et de monter les clapets en respectant l'ordre indiqué sur le schéma.

Serrer les écrous de 2 à 2,2 m.kg.

AMORTISSEUR AR

NT670

Montage des clapets

